

Réf: Dossier 287242

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE DISTRIBUTION DES MARCHANDISES ALIMENTAIRES » en abrégé « SDMA »

Siège ABIDJAN TREICVILLE AVENUE 10, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 15 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE DISTRIBUTION DES MARCHANDISES ALIMENTAIRES » en abrégé « SDMA »

Objet : Commercialisation de la farine et autres produits alimentaires, Prestation de Services Diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN TREICVILLE AVENUE 10, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M CHOUR WAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00730 du 22/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09989/GTCA/RC/2024 du 22/02/2024

